

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 23 juin 2006
(convocation du 27 avril 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Juin Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CASTANET Anne, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. DANE Michel, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. NEUVILLE Michel
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
M. BANAYAN Alexis à M. BREILLAT Jacques
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert
Mme. BRACQ Mireille à M. MERCHERZ Jean
Mme. BRUNET Françoise à M. DELAUX Stéphan
M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain
M. CARTI Michel à Mme. CARTRON Françoise
M. CASTEL Lucien à M. REBIERE André
M. CASTEX Régis à M. GELLE Thierry
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DUPRAT Christophe
M. CAZENAVE Charles à M. SIMON Patrick
M. CORDOBA Aimé à Mme. EYSSAUTIER Odette
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. BRANA Pierre
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
Mme. DARCHE Michelle à Mme. FAYET Véronique

Mme. DELAUNAY Michèle à M. JAULT Daniel
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel
M. FEUGAS Jean-Claude à M. BROQUA Michel
M. GUICHOUX Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. QUERON Robert
M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime
M. JUNCA Bernard à M. SOUBIRAN Claude
M. LOTHAIRE Pierre à M. LABARDIN Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. BOBET Patrick
M. PONS Henri à M. MANGON Jacques
Mme. PUJO Colette à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. QUANCARD Joël à M. MILLET Thierry
Mme. RAFFARD Florence à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

Exercice 2006 - Budget principal et budgets annexes - Affectation des résultats constatés au Compte Administratif 2005 - Décision - Adoption

Monsieur HOUDEBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

En conformité avec les principes et règles définis par le plan comptable général de 1982 et l'instruction budgétaire et comptable, l'affectation du résultat excédentaire en ressources d'investissement et plus précisément en réserves intervient à l'issue du vote du compte administratif et préalablement à la reprise des résultats au budget supplémentaire.

Il convient de rappeler que dans le cadre des instructions « M14 et M4 », il est possible de prévoir au budget un autofinancement qui permet de financer, pour partie, les dépenses de la section d'investissement.

Cet autofinancement, qui fait l'objet d'une inscription dès le budget primitif et qui peut être amendé, en cours d'exercice, lors des décisions modificatives, est composé :

- d'une part, des dotations aux amortissements et aux provisions ;
- et d'autre part, d'un complément appelé « virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement ».

Toutefois, seules les dotations aux amortissements et aux provisions font l'objet d'une exécution budgétaire dans l'exercice, par opération d'ordre budgétaire, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement ne faisant, pour sa part, l'objet d'aucune exécution budgétaire.

Au terme de l'exécution du budget, si celle-ci est conforme à la prévision, le compte administratif fait donc, dans la majorité des cas, apparaître, au niveau de la section d'investissement, un solde d'exécution déficitaire correspondant au besoin de financement prévu et non réalisé et un résultat excédentaire en section de fonctionnement au moins égal à l'autofinancement prévu.

Après constatation du résultat de fonctionnement au compte administratif, l'assemblée délibérante peut affecter ce résultat en tout ou partie :

- soit au financement de la section d'investissement ;
- soit au financement de la section de fonctionnement ;

étant précisé que le résultat doit être affecté en priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (compte 002) (report à nouveau débiteur) ;
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068) ;
- pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés (compte 002) (report à nouveau créditeur) ou à titre de dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

L'exécution de l'autofinancement s'effectue au vu de la délibération de l'assemblée affectant le résultat en réserves par l'émission d'un titre de recettes au compte 1068. Cette recette est reprise au budget de l'exercice au cours duquel elle est intervenue, cette affectation devant permettre de couvrir les besoins d'investissement en comblant le solde de cette section, le solde d'exécution de la section d'investissement faisant pour sa part l'objet d'un simple report en section d'investissement (ligne codifiée 001) quel qu'en soit le sens.

Ceci étant exposé, les résultats de clôture des différents budgets apparaissant au compte administratif 2005 que vous venez d'adopter se présentent comme suit :

Dans ces conditions, et dans le respect des textes en vigueur, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

« Le Conseil de Communauté réuni en séance sous la présidence de M. Alain ROUSSET :

Considérant :

- les dispositions du code général des collectivités territoriales ;
- l'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel ou commercial et ses instructions complémentaires M42 « Abattoir », M43 « Transports de voyageurs » et M49 « Eau et Assainissement » ;
- le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Après avoir entendu et adopté

- le compte administratif pour l'exercice 2005 du budget principal et des budgets annexes y compris le compte financier de la Régie Abattoir et de la Régie des Restaurants du personnel et des Elus de la Communauté ;

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de ces budgets ;

Décide :

Pour le budget principal

- **d'affecter**, au cours du présent exercice, en compte de réserves, à hauteur de 134.436.027,51 €, le résultat positif de fonctionnement de 197.544.531,59 € ressortant des résultats de clôture de l'exercice 2005.

Cette affectation donnera lieu, à l'issue du vote du budget supplémentaire 2006, à l'émission d'un titre de recette d'un montant de 134.436.027,51 € imputé, en recettes d'investissement, à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés », sous-fonction 01,

- **de reprendre**, après affectation des 134.436.027,51 € mentionnés ci-dessus, le solde positif du résultat de fonctionnement, soit 63.108.504,08 € en recettes de fonctionnement de l'exercice 2006 à l'article 002 « Excédents antérieurs reportés ».

Pour le budget annexe de « l'Assainissement »

- **d'affecter**, au cours du présent exercice, en compte de réserves, pour le montant de l'autofinancement prévisionnel 2005 à virer à la section d'investissement, soit à hauteur de 23.975.713,58 €, le résultat positif de fonctionnement de 25.181.678,36 €, ressortant des résultats de clôture de l'exercice 2005.

Cette affectation donnera lieu, à l'issue du vote du budget supplémentaire 2006, à l'émission d'un titre de recette d'un montant de :

- 3.607,39 € imputé, en recettes d'investissement, à l'article 1064 "Réserves réglementées", au titre de l'affectation en priorité au financement des dépenses d'investissement des plus values nettes de cessions d'éléments d'actifs résultant de la différence entre le montant des titres émis au compte 775 "Produits de cessions d'immobilisations" et celui des mandats émis au compte 675 "Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés" dans la mesure où cette différence est positive au compte administratif 2005 (26.344,14 € - 22.736,75 € = 3.607,39 €) ;
- 23.972.106,19 € imputé en recettes d'investissement à l'article 1068 "Compte de réserves".

- **de reprendre**, après affectation des 23.975.713,58 € mentionnés ci-dessus, le solde du résultat de fonctionnement disponible s'élevant à 1.205.964,78 € en recettes de fonctionnement de l'exercice 2006 à l'article 002 « Excédents antérieurs reportés ».

L'utilisation de cette dernière somme sera définie dans le cadre du budget supplémentaire 2006.

Pour le budget annexe « Transports »

- **d'affecter**, au cours du présent exercice, en compte de réserves, pour le montant de l'autofinancement prévisionnel 2005 à virer à la section d'investissement, soit à hauteur de 45.467.612,66 € le résultat positif de fonctionnement de 47.345.147,40 € ressortant des résultats de clôture de l'exercice 2005.

Cette affectation donnera lieu, à l'issue du vote du budget supplémentaire 2006, à l'émission d'un titre d'un montant de 45.467.612,66 € imputé, en recettes d'investissement, à l'article 1068 « Compte de réserves »,

A noter qu'il n'y a pas d'affectation en 2006, en priorité au financement des dépenses d'investissement (recette sur le compte 1064 "réserves réglementées"), de plus values nettes de cessions d'éléments d'actifs résultant de la différence entre le montant des titres émis sur le compte 775 et celui des mandats émis sur le compte 675 dans la mesure où cette différence est négative au compte administratif 2005 : (250.978,10 € - 287.108,48 € = - 36.130,38 €).

- **de reprendre**, après affectation des 45.467.612,66 € mentionnés ci-dessus, le solde du résultat de fonctionnement disponible s'élevant à 1.877.534,74 € en recettes de fonctionnement de l'exercice 2006 à l'article 002 « Excédents antérieurs reportés ».

Pour le budget annexe des « Parcs de Stationnement »

- **d'affecter**, au cours du présent exercice, en compte de réserves, pour le montant de l'autofinancement prévisionnel 2005 à virer à la section d'investissement, soit 605.251,57 €, le résultat positif de fonctionnement de 1.061.138,03 € ressortant des résultats de clôture de l'exercice 2005.

Cette affectation donnera lieu, à l'issue du vote du budget supplémentaire 2006, à l'émission d'un titre de 605.251,57 € imputé en recettes d'investissement, à l'article 1068 « Compte de réserves ».

- **de reprendre**, après affectation des 605.251,57 € mentionnés ci-dessus, le solde du résultat de fonctionnement disponible de 455.886,46 € en recettes de fonctionnement de l'exercice 2006 à l'article 002 "Excédents antérieurs reportés".

Pour le budget annexe « Abattoir »

- **d'affecter**, au cours du présent exercice, en compte de réserves, pour le montant de l'autofinancement prévisionnel 2005 à virer à la section d'investissement, soit 60.192,91 €, le résultat positif de fonctionnement de 60.192,91 € ressortant des résultats de clôture de l'exercice 2005.

Cette affectation donnera lieu, à l'issue du vote du budget supplémentaire 2006, à l'émission d'un titre de 60.192,91 € imputé en recettes d'investissement, à l'article 1068 « Compte de réserves ».

Pour le budget annexe "Crématorium"

- **d'affecter**, au cours du présent exercice, en compte de réserves, pour le montant de l'autofinancement prévisionnel 2005 à virer à la section d'investissement, soit 26.632,64 €, le résultat positif de fonctionnement de 159.009,37 € ressortant des résultats de clôture de l'exercice 2005.

Cette affectation donnera lieu, à l'issue du vote du budget supplémentaire 2006, à l'émission d'un titre de 26.632,64 € imputé en recettes d'investissement, à l'article 1068 « Compte de réserves ».

- **de reprendre**, après affectation des 26.632,64 € mentionnés ci-dessus, le solde du résultat de fonctionnement disponible, soit 132.376,23 € en recettes de fonctionnement de l'exercice 2006 à l'article 002 « Excédents antérieurs reportés ».

Pour le budget annexe « Réseau de Chaleur »

- **d'affecter**, au cours du présent exercice, en compte de réserves, pour le montant de l'autofinancement prévisionnel 2005 à virer à la section d'investissement, soit 613.662,97 €, le résultat positif de fonctionnement de 1.210.981,14 € ressortant des résultats de clôture de l'exercice 2005.

Cette affectation donnera lieu, à l'issue du vote du budget supplémentaire 2006, à l'émission d'un titre de 613.662,97 € imputé en recettes d'investissement, à l'article 1068 « Compte de réserves ».

- **de reprendre**, après affectation des 613.662,97 € mentionnés ci-dessus, le solde du résultat de fonctionnement disponible, soit 597.318,17 € en recettes de fonctionnement de l'exercice 2006 à l'article 002 « Excédents antérieurs reportés ».

Pour le budget annexe « Lotissements »

- **de reprendre** le solde du résultat de fonctionnement disponible soit 230.368,03 € en recettes de fonctionnement de l'exercice 2006 à l'article 002 "Excédents antérieurs reportés" avec la répartition suivante :

- ✓ 178.621,00 € au Lotissement (Lot 8) "Gaillan Richelieu" à Bordeaux ;
- ✓ 51.747,03 € au Lotissement (Lot 10) "La Jacquotte" à Floirac.

Pour le budget annexe « Eau Industrielle »

- **d'affecter**, au cours du présent exercice, en compte de réserves, un montant d'autofinancement de 183.430,45 € à prélever sur le résultat positif de fonctionnement de 183.430,45 € ressortant des résultats de clôture de l'exercice 2005.

Cette affectation donnera lieu, à l'issue du vote du budget supplémentaire 2006, à l'émission d'un titre de 183.430,45 €, imputé en recettes d'investissement, à l'article 1068 « Compte de réserves ».

Pour le budget annexe "ZAC"

- **d'affecter**, au cours du présent exercice, en compte de réserves pour le montant de l'autofinancement prévisionnel 2005 à virer à la section d'investissement apparaissant au budget annexe de l'"Opération d'aménagement du Quartier du Lac", soit 609.068,03 €, le résultat positif de même montant, ressortant des résultats de clôture de l'exercice 2005.

Cette affectation donnera lieu, à l'issue du vote du budget supplémentaire 2006, à l'émission d'un titre de 609.068,03 €, imputé en recettes d'investissement, à l'article 1068 « Compte de réserves » de la comptabilité distincte "ZAC 02 – Opération d'aménagement du Quartier du Lac" à Bordeaux.

Pour le budget annexe Restaurants administratifs et de sa Régie à simple autonomie financière, le budget annexe de la régie à simple autonomie financière de l'Abattoir, et les budgets annexes "Caveaux", "Service Extérieur des Pompes Funèbres" et "ZAC du Tasta" à Bruges,

le résultat de la section de fonctionnement 2005 de ces budgets étant égal à zéro, il n'y a pas d'affectation à réaliser.

Les différentes affectations sont récapitulées dans les tableaux ci-dessous.

Date de convocation :12 juin 2006

Nombre de membres en exercice : 120
Nombre de membres présents ou représentés :
Nombre de suffrages exprimés :

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES PAR :

Voix pour

Voix contre

Abstentions

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 juin 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
3 JUILLET 2006**

M. HENRI HOUDEBERT

